

Préservation de la qualité de l'eau potable



Que fait la Vallée dorée pour protéger la qualité de l'eau potable ?

Une démarche préventive et active

Les aires d'alimentation de captage

Une aire d'alimentation de captage (AAC) ou bassin d'alimentation de captage (BAC) représente la surface totale sur laquelle une goutte d'eau tombée au sol rejoindra in fine la nappe phréatique et l'installation de captage de l'eau potable.

Les captages du site de Labruyère sont alimentés en eau par un territoire (le BAC) d'une surface de 6500 ha. Un partenariat est mis en place avec la commune de Sacy-le-Grand, du fait de la proximité de son propre forage.

La protection des aires de captage et donc de notre réserve d'eau potable

Pour protéger la qualité de l'eau souterraine, la stratégie développée par la Communauté de Communes consiste à intervenir sur le BAC pour limiter l'ensemble des polluants (pesticides, nitrates, hydrocarbures, etc.) susceptibles de s'infiltrer dans ces zones.

Des actions sont également menées sur la quantité afin de faire face aux différentes sècheresses. Un suivi des fuites grâce à la télérelève et d'importants travaux nous permettent de limiter les pertes en eau, cela nous a permis de réduire les volumes prélevés depuis 10ans. La Vallée dorée met également en place une aide à l'achat d'un récupérateur d'eau pluviale et distribue des kits de mousseurs. [Pour en savoir plus cliquez ici.](#)

Des actions menées avec la profession agricole

La Communauté de Communes est mobilisée, avec les exploitants agricoles du territoire, pour protéger et améliorer la qualité de l'eau potable à travers plusieurs projets :

- La mise en place d'un dialogue territorial : préalable à l'action en bonne intelligence, le dialogue territorial permet de mettre autour de la table tous les acteurs concernés par la question « comment préserver l'eau tout en développant les capacités d'adaptation de l'agriculture ? ».
- Ce dialogue permet la mise en œuvre d'un nouveau plan d'actions partagées.
- La réduction des pertes en azote (nitrates) par l'analyse du sol des parcelles agricoles et la mise en place d'actions correctives au vu des résultats.
- Le développement de l'agriculture biologique. Voir la page « [Bien se nourrir](#) » du site pour en savoir plus.

Le saviez-vous ?

Vous pouvez bénéficier de mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC)

Tout exploitant agricole désireux d'améliorer ses pratiques et ayant au moins une parcelle sur le BAC peut bénéficier d'une de ces mesures.

Ce sont des aides publiques, liées à la Politique Agricole Commune, mobilisables en contrepartie, par exemple, d'une réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires ou d'une meilleure gestion de la fertilisation, de la remise en prairies de parcelles cultivées ou encore de l'implantation de jachères fleuries.

[Voir la carte des MAEC](#)

L'eau est le produit alimentaire le plus contrôlé, deux Français sur trois boivent de l'eau du robinet et en sont satisfaits.

En France, l'eau du robinet est l'un des aliments les plus contrôlés. Elle fait l'objet d'un suivi permanent destiné à en garantir la sécurité sanitaire. Ce contrôle, assuré par des laboratoires agréés par l'ARS, a pour but de vérifier que les exigences réglementaires sont respectées à tous les stades, de la protection de la ressource au verre d'eau sur notre table.

Retrouvez ci-dessous les analyses de l'eau distribuée dans vos foyers.

Bulletins d'analyses de l'Eau destinée à la consommation humaine

[Bulletin d'analyses de l'Eau - mars 2024 .pdf - 254.36 Ko](#)

[Bulletin d'analyses de l'Eau - janvier 2024 .pdf - 251.28 Ko](#)

Bilan de l'Agence Régionale de Santé 2022

[Bilan ARS : La qualité de votre eau en 2022 .pdf - 105.99 Ko](#)